



Province de Namur
Commission sportive provinciale
Secrétariat

REUNION DU 20/02/2024 - N° 05 (2023-2024)

<u>SIEGENT</u>	: M. DEGEE	- Président
	: M. DEPAS	- Membre
	: M. PEETERS	- Membre
	: M. RUTH Loris	- Membre
	: M. SCHEERS	- Secrétaire (sans droit de vote)
	: M. BAJRAKTARI	- Représentant de la CPA
<u>EXCUSES</u>	: M. MOUTON	- Vice-Président
	: M. DELFORGE	- Membre
	: M. POULET	- Membre
	: M. GRAULUS	- Membre
	: M. COVAS	- Membre

La séance est ouverte à 19h30. Elle se tient à Namur.
Le Président accueille le nouveau membre.

1. APPROBATION DU PV DE LA DERNIERE REUNION

1.1. Le PV du 30/01/2024 est approuvé.

2. COMPETITION PROVINCIALE – DOSSIERS ADMINISTRATIFS

2.1. Ratifications

Les forfaits sportifs suivants pris en 1^{er} ressort par le secrétaire provincial sont ratifiés par la commission sportive.

NAP2A3003	VE	26/01/2024	20:50	EGHE	BB FERNELMONT	- MFC CINEY	5-0 Fft
NACADB016	DI	28/01/2024	9:30	ALBA	MARIEMBOURG UT A	- BV MONT B	5-0 Fft
NACADB017	DI	28/01/2024	10:10	ALBA	BV MONT B	- FC BIRAN BEAURAING	0-5 Fft
NACADB020	DI	28/01/2024	12:10	ALBA	BV MONT B	- JEUN MOSAN ANHEE B	0-5 Fft
NADAM13102	VE	02/02/2024	22:00	DIN2	RUS DINANT	- BORUSSIA LOYERS	5-0 Fft
NAP2A3104	VE	02/02/2024	20:15	PROF	RS BOIS DE VILLERS	- SQUADRA VEDRIN B	0-5 Fft
NAP2B3104	VE	02/02/2024	21:30	STAN	JEMEPPE UTD	- FLORENNES UTD B	5-0 Fft
NAP2B3201	ME	07/02/2024	20:00	AUVE	DRUGHI TAMINES	- MJ TAMINES FC	0-5 Fft
NAP13207	VE	09/02/2024	21:30	BEAU	WALCOURT STREE	- SQUADRA VEDRIN	5-0 Fft
NAP3A3202	VE	09/02/2024	20:00	AUVE	NP AUVELAIS B	- LA BRUYERE FT	5-0 Fft
NAP2B3205	VE	09/02/2024	21:30	BOUG	DYNAMIC GEMBOUX	- DRUGHI TAMINES	5-0 Fft
CPPREM004	SA	10/02/2024	16:30	DINA	DEPORTIVO NEFFE A	- MF SEILLOIS A	5-0 Fft
NAP4E3302	ME	14/02/2024	21:15	ALBA	MARIEMBOURG UT B	- MFC CLERMONT B	5-0 Fft
NACADA020	DI	11/02/2024	14:40	YVOI	MARIEMBOURG UT B	- DEPORTIVO NEFFE	0-5 Fft
NACADA024	DI	11/02/2024	15:20	YVOI	BV MONT A	- MARIEMBOURG UTD B	5-0 Fft
NACADA028	DI	11/02/2024	16:40	YVOI	MARIEMBOURG UT B	- JEUN MOSAN ANHEE C	0-5 Fft
NACADA017	DI	11/02/2024	17:20	YVOI	MARIEMBOURG UT B	- JEUN MOSAN ANHEE A	0-5 Fft



Les forfaits administratifs suivants pris en 1^{er} ressort par le secrétaire provincial sont ratifiés par la commission sportive

NAP2A3004	VE	26/01/2024	21:40	GEDI	SPARTAK VONECHE	- MF OHEYTOIS	5-0 Fft
NAP3B3105	VE	02/02/2024	21:30	SEIL	SPORTING ANDENNE	- AG2 HEER-BG B	5-0 Fft
NAP4D3201	LU	05/02/2024	20:00	FOSS	FOSSES UNION	- BV MONT D	5-0 Fft
NAP4B2602	VE	09/02/2024	19:00	YVOI	BV MONT E	- BORUSSIA LOYERS D	0-5 Fft
NAP3A3203	VE	09/02/2024	20:15	LOYE	BORUSSIA LOYERS B	- NAMUR PIRATES B	5-0 fft
NAP4C1706	VE	09/02/2024	21:00	YVOI	BV MONT F	- MF SEILLOIS E	5-0 fft
NAP2B3203	VE	09/02/2024	21:00	AUVE	NP AUVELAIS	- BS ANHEE B	5-0 Fft

2.2. Dossier N° 2023-2024/090

Date : 09/02/2024
Rencontre : BB Fernelmont – Captain Havelange – Div 2A
En cause de : Dardenne Christophe – 764020 – 22/04/1969 – BB Fernelmont - 3102
Arbitre : Darc Dimitri
Objet : Arrêt de la rencontre

Délibéré

Vu le rapport de l'arbitre ;

Attendu qu'il est établi que l'équipe de BB Fernelmont n'a pas voulu remplacer ni le gardien ni le capitaine expulsés, obligeant l'arbitre à arrêter la rencontre à la 49^{ème} minute sur le score de 6-8 ;

Considérant qu'il est de jurisprudence constante qu'un club ne peut bénéficier de l'inconduite de ses joueurs ;

Par ces motifs :

La Commission Sportive Provinciale statuant par défaut :

- fixe le score de la rencontre à 0-5 fft ;

Ainsi prononcé à Namur le 20/02/2024.

2.3. Dossier N° 2023-2024/099

Monsieur Peeters ne siège pas.

Date : 26/01/2024
Rencontre : NP Auvelais C – Nosta Mettet-Oret B – Div 4D
En cause de : Thiry Olivier – 855025 – 12/04/1978 – Nosta Mettet-Oret – 5996 (P.O.)
: De Jonghe Jonathan – 866513 – 26/07/1987 – Nosta Mettet-Oret – 5996 (P.O.)
: Libotte Nelson – 868422 – 28/08/1986 – Nosta Mettet-Oret – 5996 (P.O.)
Arbitre : Lucas Hugues (P.O.)
Objet : Réclamation

Délibéré

Vu la réclamation du club Nosta Mettet-Oret – 5996 transmise par recommandé le 09/02/2024 ;

Vu la notification de sanction transmise par le secrétaire provincial le 05/02/2024 ;

Vu les feuilles de match N° NAP4D3003 et NAP4D3103 ;

Attendu que M. Lucas Hugues est absent excusé ;

Entendu la partie en cause quant à ses arguments ;

Attendu qu'il ressort de l'instruction d'audience que l'arbitre s'est trompé de joueur lors de l'inscription d'une carte jaune attribuant celle-ci à De Jonghe Jonathan – 866513 au lieu de Libotte Nelson – 868422 ;

Qu'en conséquence, le forfait administratif pour abus de cartes jaunes infligé par le secrétaire provincial est caduc ;

Par ces motifs :

La Commission Sportive Provinciale statuant contradictoirement :

- déclare l'action recevable et fondée ;



- infirme le score de forfait de la rencontre NAP4D3103 ;
Ainsi prononcé à Namur le 20/02/2024.

3. DISCIPLINE

3.1. Propositions de transaction prononcées par la commission sportive

3.1.1. Dossier N° 2023-2024/088

Monsieur Depas ne siège pas.

Date : 09/02/2024
Rencontre : MF Seillois B – MHC Auvelais C – Div 3A
En cause de : Dubois Jeremy – 764285 – 20/05/1987 – MHC Auvelais - 7288
Arbitre : Voyeux Kevin
Objet : Critiques (A.1)
Délibéré : Vu le rapport de l'arbitre ;
Application de l'art A.1 du barème de sanctions
Transaction. : Suspension de toutes fonctions de 1 semaine du 04/03/2024 au 10/03/2024.

Ainsi prononcé à Namur le 20/02/2024.

3.1.2. Dossier N° 2023-2024/089

Date : 09/02/2024
Rencontre : Spartak Vonêche – Cheminots Namur – Div 2A
En cause de : Marlair Arnaud – 765011 – 18/01/1998 – Spartak Vonêche - 7150
Arbitre : Huygens Louis
Objet : Insultes et grossièretés (A.2.1)
Délibéré : Vu le rapport de l'arbitre ;
Application de l'art A.2.1 du barème de sanctions
Transaction. : Suspension de toutes fonctions de 2 semaines du 04/03/2024 au 17/03/2024.

Ainsi prononcé à Namur le 20/02/2024.

3.1.3. Dossiers N° 2023-2024/091-092

Monsieur Peeters ne siège pas.

Date : 09/02/2024
Rencontre : Nosta Mettet Oret B – Gunners Tamines – Div 4D
En cause de : Tachfini Farid – 810377 – 06/02/1977 – Gunners Tamines - 3478
Arbitre : Bolain Gregory
Objet : Critiques (A.1)
: Menaces (A.4)
Délibéré : Vu le rapport de l'arbitre ;
Application des art A.1 et A.4 du barème de sanctions
Transaction. : Suspension de toutes fonctions de 6 semaines du 11/03/2024 au 31/03/2024, du 08/04/2024 au 14/04/2024, du 22/04/2024 au 28/04/2024 et du 06/05/2024 au 12/05/2024.

Ainsi prononcé à Namur le 20/02/2024.

3.1.4. Dossier N° 2023-2024/096

Monsieur Depas ne siège pas.

Date : 14/02/2024
Rencontre : Fac Namur – BS Anhee C – Div 4B
En cause de : Droussin Sébastien – 764279 – 29/05/1982 – BS Anhee - 1444
Arbitre : Mauro René



Objet : Insultes et grossièretés (A.2.1)
Délibéré : Vu le rapport de l'arbitre ;
Application de l'art A.2.1 du barème de sanctions
Transaction. : Suspension de toutes fonctions de 2 semaines du 04/03/2024 au
17/03/2024.

Ainsi prononcé à Namur le 20/02/2024.

3.1.5. Dossier N° 2023-2024/097

Monsieur Depas ne siège pas.

Date : 02/02/2024
Rencontre : Namur Pirates B – MF Seillois B – Div 3A
En cause de : Londot Kevin – 833983 – 17/10/1990 – Namur Pirates - 6490
Arbitre : Mauro René
Objet : Menaces (A.4)
Délibéré : Vu le rapport de l'arbitre ;
Application de l'art A.4 du barème de sanctions
Transaction. : Suspension de toutes fonctions de 3 semaines du 04/03/2024 au
24/03/2024.

Ainsi prononcé à Namur le 20/02/2024.

3.1.6. Dossier N° 2023-2024/098

Monsieur Depas ne siège pas.

Date : 02/02/2024
Rencontre : Namur Pirates B – MF Seillois B – Div 3A
En cause de : Dacht Hugo – 872341 – 03/01/2001 – Namur Pirates - 6490
Arbitre : Mauro René
Objet : Ne pas remplir volontaire une tâche officielle (D.1)
Délibéré : Vu le rapport de l'arbitre ;
Application de l'art D.1 du barème de sanctions
Transaction. : Suspension de toutes fonctions de 1 semaine du 04/03/2024 au
10/03/2024.

Ainsi prononcé à Namur le 20/02/2024.

3.1.7. Dossier N° 2023-2024/100

Monsieur Depas ne siège pas.

Date : 16/02/2024
Rencontre : Borussia Loyers B – MF Seillois B – Div 3A
En cause de : Comté Nicola – 855955 – 04/06/1999 – Borussia Loyers - 1478
Arbitre : Mauro René
Objet : Intimidation (A.4)
Délibéré : Vu le rapport de l'arbitre ;
Application de l'art A.4 du barème de sanctions
Transaction. : Suspension de toutes fonctions de 2 semaines du 04/03/2024 au
17/03/2024.

Ainsi prononcé à Namur le 20/02/2024.

3.1.8. Dossier N° 2023-2024/101

Date : 18/02/2024
Rencontre : Mariembourg Utd – BV Mont B - Cadets
En cause de : Lucas Hugues – 812084 – 16/10/1978 – Mariembourg Utd - 7061
Arbitre : Pain Nicolas
Objet : Insultes et grossièretés (A.2.1)



Délibéré : Vu le rapport de l'arbitre ;
Application de l'art A.2.1 du barème de sanctions
Transaction. : Suspension de toutes fonctions de 2 semaines du 11/03/2024 au
24/03/2024

Ainsi prononcé à Namur le 20/02/2024.

3.1.9. Dossier N° 2023-2024/102

Monsieur Depas ne siège pas.

Date : 16/02/2024
Rencontre : Mascaux Jambes – Namur Fanatik – Div 4B
En cause de : Kone Abdouramane – 870374 – 17/09/1998 - Namur Fanatik - 7464
Arbitre : Voyeux Kévin
Objet : Critique – Attitude désagréable (A.1)
Délibéré : Vu le rapport de l'arbitre ;
Application de l'art A.1 du barème de sanctions
Transaction. : Suspension de toutes fonctions de 2 semaines du 02/12/2024 au
08/12/2024

Ainsi prononcé à Namur le 20/02/2024.

3.2. Propositions de transaction prononcées par le secrétaire provincial (art 2.6.2 du Règlement provincial – Conseil d'Administration de la Ligue du 16/11/2023)

3.2.1. Dossier N° 2023-2024/087

Date : 05/02/2024
Rencontre : Fosses Union – BV Mont D – Div 4D
En cause de : Rousseau Nicolas – 868405 – 22/07/1998 – BV Mont - 3896
Objet : Avoir été aligné alors qu'il était suspendu pour 2 cartes jaunes reçues en
semaines 26 et 31.
Délibéré : Vu le rapport administratif ;
Application de l'art G du barème de sanction
Transaction. : Suspension de toutes fonctions de 2 semaines du 19/02/2024 au
03/03/2024.
Ainsi prononcé à Ciney le 09/02/2024.

3.2.2. Dossier N° 2023-2024/104

Date : 19/02/2024
Rencontre : Laclos Gembloux – Cheminots Namur B – Div 4A
En cause de : Defer Adrien – 842226 – 02/10/1999 – Laclos Gembloux - 4307
Objet : Avoir été aligné alors qu'il était suspendu pour 2 cartes jaunes reçues en
semaines 19 et 32.
Délibéré : Vu le rapport administratif ;
Application de l'art G du barème de sanction
Transaction. : Suspension de toutes fonctions de 2 semaines du 04/03/2024 au
17/03/2024.
Ainsi prononcé à Ciney le 20/02/2024.

3.2.3. Dossier N° 2023-2024/105

Date : 18/02/2024
Rencontre : Biran Beauraing – Jeunesse Mosane Anhée - Cadets
En cause de : Petit Nathan – 840585 – 18/02/2009 – Biran Beauraing - 5872
Objet : Avoir été aligné alors qu'il était suspendu pour 2 cartes jaunes reçues en
semaines 32 et 32.
Délibéré : Vu le rapport administratif ;



Application de l'art G du barème de sanction

Transaction. : Suspension de toutes fonctions de 2 semaines du 04/03/2024 au 17/03/2024.

Ainsi prononcé à Ciney le 20/02/2024.

3.3. Comparutions

3.3.1. Dossier N° 2023-2024/093

Monsieur Depas ne siège pas.

Date : 26/01/2024

Rencontre : Namur Fanatik – BV Mont E – Div 4B

En cause de : Keil Loic – 865192 – 20/01/1998 – Namur Fanatik – 7464 (P.O.)

: Dochain Benjamin – 859945 – 29/12/1998 – Namur Fanatik - 7464 (P.O.)

: Thonne Thomas – 848702 – 10/03/1989 – BV Mont – 3896 (P.O.)

: Petrisot Medhi – 847356 – 28/12/1997 – BV Mont - 3896 (P.O.)

Arbitre : Geerkens Olivier (P.O.)

Objet : Bagarre générale après match

Délibéré

Vu le rapport de l'arbitre ;

Vu le courrier et le dossier médical transmis par Thonne Thomas – 848702 par recommandé le 05/02/2024 ;

Entendu l'arbitre quant à son rapport ;

Attendu que M. Petrisot Medhi – 847356 est absent non excusé

Attendu que M. Thonne Thomas – 848702 est absent non excusé

Attendu que M. Keil Loic – 865192 est absent non excusé

Attendu que M. Dochain Benjamin – 859945 est absent non excusé

Attendu qu'il ressort de l'instruction d'audience qu'aucun élément n'a été de nature à infirmer le fait reproché ;

Qu'il est établi que des échauffourées entre spectateurs et joueurs des 2 équipes se sont produites dans l'escalier menant aux vestiaires sans pouvoir avoir une identification d'auteurs ;

Qu'en l'espèce, il n'y a pas lieu de retenir de circonstances particulières ;

Par ces motifs :

La Commission Sportive Provinciale statuant par défaut sans possibilité d'opposition :

- inflige au club Namur Fanatik – 7464 des recommandations sévères et une amende de 125 €

- inflige au club BV Mont - 3896 des recommandations sévères et une amende de 125 €

Ainsi prononcé à Namur le 20/02/2024.

3.3.2. Dossier N° 2023-2024/094

Date : 02/02/2024

Rencontre : Impak Chaumont – Liberty Pontauray – Div 3C

En cause de : 1. Antonio Cristovao – 857465 – 12/09/1997 – Impak Chaumont – 7153 (P.O.)

: 2. Tonet Nicolas – 765665 – 05/07/1991 – Liberty Pontauray – 4774 (P.O.)

Arbitre occasionnel : Charlier Anthony (P.O.)

Objet : Tentative de voie de fait (B.8.3) pour le 1.

: Voie de fait (B.8.4) pour le 2.

Délibéré

Vu le rapport de l'arbitre ;

Entendu l'arbitre occasionnel quant à son rapport ;

Entendu les parties en cause quant à leurs arguments et moyens de défense ;

Attendu qu'il ressort de l'instruction d'audience la prévention à charge de Antonio Cristovao doit être amendée en B.5 pour geste déplacé et provocation active ;

Qu'il est établi que Tonet Nicolas n'a pas donné de coups ;

Qu'il est établi que Antonio Cristovao a eu un comportement inopportun après le coup de sifflet final ;



Qu'il est établi que Charlier Anthony – 775960, membre d'un comité, ne pouvait pas diriger la rencontre ;
Qu'en l'espèce, il y a lieu de retenir la circonstance particulière de la provocation ;

Par ces motifs :

La Commission Sportive Provinciale statuant contradictoirement :

- fixe le score de la rencontre à 0-5 forfait administratif ;
 - annule la carte rouge, celle-ci ayant été donnée après le coup de sifflet final tout en considérant les faits commis comme incidents
 - demande au secrétaire provincial d'enregistrer la carte jaune à charge de Antonio Cristovao ;
 - inflige au nommé Antonio Cristovao – 857465 une suspension de toutes fonctions de 2 semaines du 04/03/2024 au 17/03/2024 (point B.5 du barème de sanctions).
 - n'inflige aucune sanction à Tonet Nicolas ;
 - inflige des recommandations sévères au club Liberty Pontauray
- Ainsi prononcé à Namur le 20/02/2024.

3.3.3. Dossier N° 2023-2024/095

<u>Date</u>	: 02/02/2024
<u>Rencontre</u>	: Borussia Loyers C – MFC Vedrin – Div 4A
<u>En cause de</u>	: 1. Vanderwald Antoine – 875222 - 23/05/2000 – MFC Vedrin – 6446 (P.O.) : 2. Cirquin, Maxime – 818659 – 06/12/1989 – MFC Vedrin – 6446 (P.O.)
<u>Témoin</u>	: Pené Alain – 765262 – 26/08/1977 – Borussia Loyers – 1478 (P.O.)
<u>Arbitre</u>	: Sprimont Marc (P.O.)
<u>Objet</u>	: Voie de fait (B.8.4) – Pour le 1. : Fraude (E.2) – Pour le 2. : Arrêt de la rencontre : Bagarre générale

Délibéré

Vu le rapport de l'arbitre ;

Entendu l'arbitre quant à son rapport ;

Entendu le témoin ;

Attendu que M. Vanderwald Antoine – 875222 est absent non excusé ;

Attendu que M. Cirquin, Maxime – 818659 est absent excusé ;

Attendu qu'il ressort de l'instruction d'audience qu'aucun élément n'a été de nature à infirmer les faits reprochés ;

Attendu qu'il est de jurisprudence constante qu'un club ne peut bénéficier de l'inconduite de ses joueurs ;

Qu'il est établi que la rencontre a été arrêtée à 5 minutes de la fin sur le score de 5-3 et que le club MFC Vedrin a demandé à l'arbitre de ne pas mentionner cet arrêt ;

Qu'en conséquence, les préventions restent établies ;

Qu'en l'espèce, il n'y a pas lieu de retenir de circonstances particulières ;

Par ces motifs :

La Commission Sportive Provinciale :

- inflige par défaut sans possibilité d'opposition au nommé Cirquin, Maxime – 818659 une suspension de toutes fonctions de 6 semaines du 04/03/2024 au 24/03/2024 et du 08/04/2024 au 28/04/2024 (point E.2 du barème de sanctions).

- inflige par défaut au nommé Vanderwald Antoine – 875222 une suspension de toutes fonctions de 26 semaines du 04/03/2024 au 12/05/2024 et du 02/09/2024 au 22/12/2024 (point B.8.4 du barème de sanctions).

- fixe le score de la rencontre à 5-0 forfait administratif ;

Ainsi prononcé à Namur le 20/02/2024.

4. SUSPENSIONS

Licence n°	Nom & prénom	Club	Suspension de toutes fonctions		Commentaire
			du	au inclus	
764279	Droussin Sébastien	BS Anhée	04/03/2024	17/03/2024	
764285	Dubois Jeremy	MHC Auvelais	04/03/2024	10/03/2024	
765011	Marlair Arnaud	Spartak Vonèche	04/03/2024	17/03/2024	
810377	Tachfini Farid	Gunners Tamines	11/03/2024 08/04/2024 22/04/2024 06/05/2024	31/03/2024 14/04/2024 28/04/2024 12/05/2024	
812084	Lucas Hugues	Mariembourg Utd	11/03/2024	24/03/2024	
818659	Cirquin, Maxime	MFC Vedrin	04/03/2024 08/04/2024	24/03/2024 28/04/2024	
833983	Londot Kévin	Namur Pirates	04/03/2024	24/03/2024	
840585	Petit Nathan	Biran Beauraing	04/03/2024	17/03/2024	
842226	Defer Adrien	Laclos Gembloux	04/03/2024	17/03/2024	
855955	Comté Nicola	Borussia Loyersq	04/03/2024	17/03/2024	
857465	Antonio Cristovao	Impak Chaumont	04/03/2024	17/03/2024	
868405	Rousseau Nicolas	BV Mont	19/02/2024	03/03/2024	
870374	Kone Abdouramane	Namur Fanatik	02/12/2024	08/12/2024	
872341	Dachet Hugo	Namur Pirates	04/03/2024	10/03/2024	
875222	Vanderwald Antoine	MFC Vedrin	04/03/2024 02/09/2024	12/05/2024 22/12/2024	

5. FRAIS

Matricule	Nom club	Frais adm.	Amende Susp.	Dépl. Arbitre	Divers	Total (€)
1444	BS Anhée (2324/096)	12,50 €	5 €			17,50 €
1478	Borussia Loyers (2324/100)	12,50 €	5 €			17,50 €
3102	BB Fernelmont (2324/090)	12,50 €				12,50 €
3478	Gunners Tamines (2324/091-092)	12,50 €	15 €			27,50 €
3896	BV Mont (2324/087)	12,50 €	5 €			17,50 €
3896	BV Mont (2324/093)	12,50 €		6 €	125 € (2) 25 € (1)	168,50 €
4307	Laclos Gembloux (2324/104)	12,50 €	5 €			17,50 €
4774	Liberty Pontauray (2324/094)	12,50 €				12,50 €
5872	Biran Beauraing (2324/105)	12,50 €	5 €			17,50 €
6446	MFC Vedrin (2324/095)	12,50 €	80 €	12 €	12,50 € (1)	117 €
6490	Namur Pirates (2324/097)	12,50 €	7,50 €			20 €
6490	Namur Pirates (2324/098)	12,50 €	2,50 €			15 €
7061	Mariembourg Utd (2324/101)	12,50 €	5 €			17,50 €
7150	Spartak Vonèche (2324/089)	12,50 €	5 €			17,50 €
7153	Impak Chaumont (2324/094)	12,50 €	5 €			17,50 €
7288	MHC Auvelais (2324/088)	12,50 €	2,50 €			15 €
7464	Namur Fanatik (2324/093)	12,50 €		6 €	125 € (2) 25 € (1)	168,50 €
7464	Namur Fanatik (2324/102)	12,50 €	2,50 €			15 €

(1) absence non valablement justifiée (art. 240.8 RO LFFS).

(2) attitude des joueurs et supporters

La prochaine réunion de la CSP NAMUR se tiendra le 26/03/2024.

La séance est levée à 22h50.

Au nom de la CSP NAMUR,



Jean Scheers
Secrétaire

Pascal Degée
Président de séance

Jean SCHEERS

Secrétaire

Tf : 0487/333.710

Courrier : Fays 6C – 5590 Achêne

Courriel : namur@lffs.eu

